



Abonnements 3 Mois 4 fr. 50 6 Mois 9 fr. 10 1 An 18 fr. 22 fr. Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les bureaux de poste.

Publicité Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du journal Mercredi 21 Novembre 1906 et dans toutes les Agences de France et de l'Étranger.

UN NOUVEAU ET GRAVE SCANDALE MILITAIRE A L'LE

La reprise des Inventaires. -- Les Clericieux assagis. -- Un Officier Rebelle

LES PROSCRITES

Il y a longtemps que je sais que pour faire triompher une idée mauvaise un jour suffit, tandis qu'il faut un siècle pour en faire triompher une bonne.

Celle que je défends ici est de ces dernières et, par conséquent, elle ne date pas d'aujourd'hui. Des milliers d'autres l'ont défendue avant moi sans résultat, car oser défendre les prostituées, c'est pour certains gens, s'abaisser, s'avilir.

En ma qualité de socialiste révolutionnaire convaincu, je me sens très honoré de prendre leur défense, car pour moi, plus un être humain est tombé bas, plus il est humilié, plus il est déshonoré par des lois de classes et plus il m'est cher.

À la tête de cette caste des déshérités et des déshonorés, est la femme « perdue » ! Perdue, parce qu'abandonnée et fêtrée par tout le monde. Pour elle, pas de droits ; elle n'a qu'un devoir, se vendre aux passants. C'est cette maudite que je m'honore de défendre.

Après de ces malheureuses perdues, victimes de tout et de tous, les prolétaires sont déjà une classe privilégiée, une petite aristocratie que tout le monde s'honore de défendre, surtout au moment des élections. Il y a toute une législation ouvrière et sociale, et on vient de fonder un ministère du travail qui, espérons-le, aboutira.

Pour ces grandes victimes de la femme, de l'ignorance et du vice, pas de lois opératoires, mais des règlements de police. Pour elles, le trottoir, le panier à salade, Saint-Lazare, l'hôpital ; c'est tout.

La commence et finit la générosité des hommes, surtout de ceux qui peuvent tout et qui ne font rien. Ils frappent leurs propres victimes, ce qui est lâche.

C'est la société — avec sa vaste corruption, ses vices variés, ses multiples embûches, ses innombrables guet-apens, son luxe séduisant et tentateur, son exploitation féroce, ses salaires de misère qui pousse la femme à se vendre pour une bouchée de pain ou pour de la dentelle. Et lorsque cette femme est tombée dans le ruisseau, les défenseurs de la société l'empoignent, au lieu de la relever, la mettent en carte, ce sceau indélébile du déshonneur à vie.

Dès ce moment, pour cette malheureuse, il n'y a plus de salut. « Il faut » lui impose. La moindre infraction à cette loi, c'est la prison et quelle prison ! Pour cette besogne odieuse on enrégimente ceux qu'on appelle des « agents des mœurs ».

Vraiment, je ne sais ce qui est le plus méprisable, ou de ces malheureuses, ou ceux qui achètent leurs caresses. Pour moi, ce sont ces derniers.

Rien ne relève les malheureuses femmes de leur abjection immédiate, pas même la maternité. Dès que les enfants apprennent ce que leurs mères étaient, au lieu de les défendre, de les aimer, de les aider, ils seront les premiers à les renier, à les maudire, à les fuir, à rougir de leurs malheurs.

Pour une qui est conduite à la prostitution par le vice, il en est des centaines qui le sont par la misère. Celles-là ne sont pas nées vicieuses, elles ont été victimes du milieu avilissant où elles ont vécu et grandi. Il n'y en a pas une qui ne soit consolable, qui ne soit à plaindre.

Celles qui ne le sont pas, ce sont les femmes riches à qui il ne manque rien et qui regardent dans le bonheur et l'abondance. Ce sont justement celles-là qui se pavent cyniquement des amants, pour satisfaire leurs caprices, leurs passions, leurs vices.

Voilà la prostitution, la véritable prostitution, celle qui est méprisable. Mais, celle-ci, la loi, la société, la famille, les amis la respectent, la défendent, la courtisent. On fréquente les salons dorés de ces femmes ; on se dit honoré de leur société.

C'est en parlant de ce soi-disant « grand monde » que Victor Hugo a pu écrire : « Vos mères aux laquais se sont prostituées ».

Cette prostitution « respectée » fait d'affreuses grimaces quand on parle de la prostitution fêtrée, de la prostitution du trottoir.

Mes sympathies ? Mais elles vont toutes à la prostitution d'en bas, à la prostitution douloureuse que tout le monde condamne, bafoue et fêtré, à ces malheureuses qui sont mises dans l'alternative ou de se suicider ou de s'enrégimenter dans la prostitution officielle.

Si la vertu pousse la femme au suicide, la société presque toujours, la calomnie en l'appelant folle et lâche. Si elle glisse dans le ruisseau du trottoir, les représentants de cette société « morale » l'empoignent et ne la lâchent

qu'avec la carte du déshonneur officiel.

Il ne s'agit pas seulement de faire des lois sévères qui frappent et déshonorent un membre de la société pour toute la vie, mais d'effacer les causes qui poussent une femme à se prostituer. Et la première, la principale cause, c'est la misère.

Les gouvernements qui prélèvent tous les ans des milliards sur la sueur des prolétaires, ont le devoir de remettre les femmes à l'abri de cette misère. Si, après il en est qui se prostituent, ce seront des dégoûtées qu'il faudra soigner et non frapper.

Mais du moins, qu'on laisse la femme libre de faire de son corps ce que bon lui semble, car ce n'est pas en la mettant hors la loi, la famille, la société et l'humanité qu'on la relèvera.

C'est en lui assurant la vie, en l'empêchant de tomber dans la fange, qu'on la protège efficacement et que l'on moralise la famille, l'enfance, la société.

En Angleterre, où la prostitution est libre, elle n'est pas plus immorale que dans les pays où elle ne l'est pas, la femme déçue peut toujours se relever et cela arrive souvent.

Où, je sais que c'est une plaie sociale qui a toujours existé en tout temps et en tout pays. Mais la société d'aujourd'hui, qui se dit civilisée, n'a pas à éterniser les erreurs, les crimes et les vices du passé. Elle a le devoir, si elle est vraiment civile, de les effacer tous.

Faire disparaître la misère, c'est faire disparaître le vol, la mendicité, la prostitution et d'autres crimes qui en découlent.

Il y a de longues années que les socialistes de tous les pays ont entrepris cette campagne éminemment humaine, civile et sociale. Mais hélas ! les résultats au point de vue pratique sont presque nuls.

C'est donc aux gouvernements d'agir et de donner le bon exemple. Eux seuls peuvent, s'ils veulent, empêcher que cette gangrène envahisse tout et tous.

C'est d'eux que les femmes attendent d'être relevées, émancipées et délivrées de l'esclavage honteux qui pèse injustement sur elles, et qu'elles effacent à jamais de leur sexe cette flétrissure sociale, qui est la prostitution.

AMILCARE CIPRIANI.

LIBRES PROPOS

Viviani et le repos hebdomadaire

Depuis que Viviani, notre ancien et éminent collaborateur, a pris la direction des services du ministère du Travail, il ne se passe pas de jour qu'il ne soit sollicité par quelque délégué, ouvrier ou patronal, sur l'application de la loi du 13 juillet 1906 qui édicte le repos hebdomadaire.

Les uns lui demandent son avis à propos des dérogations ; d'autres lui suggèrent l'intransigeance la plus farouche ; ceux-ci l'arment, ceux-là le fléchissent.

Mais, aux uns et aux autres, Viviani a jusqu'ici répondu que la loi était la loi et qu'il l'appliquerait sans provocations, mais sans faiblesse.

Et il n'est mystère pour personne, aujourd'hui, que le ministre du Travail, celui-ci, n'est pas favorable à ces dispositions qui n'ont pas été prises, — répétons-le encore — contre le patronat industriel ou commercial, gros ou petit, mais exclusivement en faveur des ouvriers et des employés jusqu'aux assujettis à un surmenage inhumain.

S'il en fallait donner une preuve encore plus évidente, il suffirait de se reporter aux déclarations que Viviani a faites, lundi dernier, au cours de ses réceptions.

Interrogé sur le point de savoir si l'on a le droit, quand on demande une dérogation, d'en faire un jour avant qu'elle soit obtenue, le ministre a catégoriquement répondu par la négative.

Il n'a pas été moins net sur la question de savoir si « quand l'arrêté du préfet est l'objet d'un pourvoi devant le Conseil d'Etat, celui-ci est suspensif de l'arrêté ou de la loi ? » Il a déclaré que le pourvoi n'était que « suspensif de l'arrêté ».

C'est ce que nous avons nous-même retrouvé, ici, voilà près de deux mois et l'on retrouvera cette thèse simplifiée dans notre brochure sur le « Repos hebdomadaire, dans la pratique et selon la loi ».

Sous le titre « Fausse interprétation », nous avons dit, en effet :

« Plusieurs industriels ou commerçants se sont imaginés qu'ils pouvaient prolonger l'ancien état de choses en faisant suivre une demande en dérogation rejetée par le préfet, d'un pourvoi devant le Conseil d'Etat et, ce pourvoi rejeté, d'une nouvelle demande en dérogation au préfet, basée sur un autre motif, laquelle donnerait lieu, aussi, à un second pourvoi, — et ainsi de suite jusqu'à épuisement de leurs facultés imaginatives. »

Il y a dans cette interprétation de la loi une grossière erreur.

En effet, si l'article 0 dit que l'arrêté pré-

factoral pourra être déferé au Conseil d'Etat et rendu valable ou non valable dans les quarante-cinq jours, au total, qui suivent la notification ; s'il dit que le recours au Conseil d'Etat est suspensif, il ne s'ensuit pas que les commerçants ou industriels, en instance de dérogation, soient dispensés de donner pendant les quarante-cinq jours de l'instance, le repos hebdomadaire à leurs salariés, et, pas davantage, que la nouvelle demande en dérogation, basée sur de nouveaux motifs, ne saurait annihiler les effets de l'arrêté préfectoral que le Conseil d'Etat aurait sanctionné.

En aucune façon, en effet, il n'est possible d'admettre que, par de semblables procédés, on puisse tenir indéfiniment la loi en échec.

On nous permettra de constater, avec satisfaction, que M. le ministre du Travail a donné à notre thèse la consécration de sa science juridique et de sa haute autorité et que, dès lors, nous avions raison de mettre en garde les patrons procéduriers contre leurs propres embêtements ou certaines suggestions imprévoyantes.

De tout ceci il découle très clairement que le nouveau ministre du Travail n'est pas d'humeur à laisser déposséder les travailleurs, ouvriers ou employés, des avantages que leur fait la loi de 1906.

Nous n'en attendions pas moins de ses sentiments socialistes ; mais les travailleurs ont, en ce qui les concerne, le devoir de soutenir contre l'égoïsme patronal, l'homme qui se fait, au pouvoir, leur défenseur ardent et convaincu.

Il y va de leurs propres intérêts.

G. SIAUVE-EVAUSY.

CHRONIQUE

LE VIEUX

Il venait de quitter sa salle de bain où la douleur le retenait depuis plusieurs jours, et se reposait dans un fauteuil, dans un état de satisfaction matérielle, qui rend à notre esprit une nouvelle vigueur, avant de se mettre à table, il parcourait les journaux placés sur le bureau. Il portait une grande attention aux polémiques du jour. Sa pensée vagabondait ailleurs. Il se rappelait ses derniers succès, les éloges qui venaient de lui être décernés et il éprouvait un vif plaisir à se faire, au fond du cœur, il voulait être célèbre.

N'avait-il pas senti, en effet, une impression exultante et nouvelle en recevant les hommages discrets, mais pour lui si troublants, de cette jeune fille si belle, qui lui recontraient toutes les semaines chez ses amis les Bern-

Ce fut d'abord comme un flint très doux, auquel il ne pouvait se soustraire et, depuis, ses pensées, malgré lui, retournaient sans cesse vers celle que son désir appelait ; il se sentait obsédé d'un sentiment, très amoureux et très profond. Plusieurs fois déjà il y avait songé, il y songeait toujours ; pourquoi ne serait-elle pas sa femme ? Leurs goûts s'harmonisaient, les déclarations timides qu'il avait osées, à peine voilées, n'avaient pas été repoussées ; ce serait le bonheur même ; il se complaisait dans ce rêve, et se voyait tout en parcourant les journaux du matin, ses regards s'étaient arrêtés sur une phrase banale, sur un de ces faits divers qu'il avait lus maintes fois sans que son attention s'y fut jamais accrochée : « un vieillard de soixante ans a été renversé dans une voiture au coin du faubourg Montmartre ».

« Un vieillard de soixante ans ? Quoi donc ? Mais lui-même n'avait-il pas été atteint par ce chiffre... il y avait quelques mois, oui, il s'arrêta à son tour et se plaignait de douleurs dans le dos, de maux de tête, de vertiges, de larmes, de saleté d'armes, au bois chaque matin cheval, n'était-il pas solide, alerte ? A la chasse son jargon était infatigable, et ailleurs... ses succès mondains ou demi-mondains, certes, n'étaient point les succès d'un vieillard.

« Un vieillard ? Quand son cœur assagi jeune qu'à vingt ans renfermait des trésors inconnus de tendresse, de desirs, de rêves... C'était là un mot sans portée, tout protestait et se révoltait en lui.

Il déjeuna de bel appétit, fuma un de ses meilleurs cigares, et dispos, fringant, jeune, oui, jeune, pour éprouver la solidité de ses jambes, il sortit et se trouva sur le boulevard portant beau en un complet irréprochable.

Soudain, ses yeux s'arrêtèrent sur un couple qui marchait devant lui. A ne pas s'y tromper, c'étaient deux jeunes gens, un jeune homme tendrement le bras et avançant d'un pas sûr et sûr. La jeune femme atria plus spécialement son regard, il lui semblait retrouver le galbe, l'élegance de celle qui avait pris possession de son cœur, et vers laquelle se concentraient ses rêves d'avenir. Oui, c'était bien ainsi qu'elle l'aurait s'appuyant à son bras ; c'est bien ainsi que lui-même, fier et heureux, sentirait la main de celle qu'il adorait.

A ce moment il était arrivé devant une boutique de joaillier. Le couple s'y était arrêté. Il s'arrêta à son tour et se plaignait au côté de la jeune femme.

Il ne s'était point trompé, c'étaient deux jeunes mariés rayonnant de joie, de sévé, et de jeunesse, c'était un beau couple, il ne put que les admirer et, tournant les yeux, il vit dans une glace se refléter son visage et ceux de deux promeneurs. Assurément, il ne manquait rien à son tour et se plaignait au côté de la jeune femme.

Il ne s'était point trompé, c'étaient deux jeunes mariés rayonnant de joie, de sévé, et de jeunesse, c'était un beau couple, il ne put que les admirer et, tournant les yeux, il vit dans une glace se refléter son visage et ceux de deux promeneurs. Assurément, il ne manquait rien à son tour et se plaignait au côté de la jeune femme.

Il ne s'était point trompé, c'étaient deux jeunes mariés rayonnant de joie, de sévé, et de jeunesse, c'était un beau couple, il ne put que les admirer et, tournant les yeux, il vit dans une glace se refléter son visage et ceux de deux promeneurs. Assurément, il ne manquait rien à son tour et se plaignait au côté de la jeune femme.

de force, de jeunesse et de beauté que la foule

avait acclamé, mais lui, le marié, non. Déjà, il hita le pas et, mécontent, il se demandait pourquoi ce bellâtre pouvait l'emporter ? Car peut-être c'en était-il un, — sans esprit, sans savoir, brutal, — inexpérimenté sûrement. Tandis que lui...
« Sans doute, tout cela était possible, mais la réplique du miroir lui revenait, et il s'en indignait...
« Tout en avançant, il était arrivé devant la porte d'une de ces femmes charmantes auprès desquelles il avait toujours remporté le victoire.
« Vous verrez bien », dit-il en aparté, et il entra.
« Une camériste vint lui ouvrir. Elle le connaissait. Aussi le fit-elle entrer aussitôt, et pendant que dans le salon, où on l'avait prié d'attendre, il admirait tous les bibelots exquis (c'était un peu partout, et dont la plupart étaient familiers, par une porte à peine entrouverte, il entendit un léger murmure de voix, parmi lesquelles il distinguait celle de la maîtresse du logis. « Qui ? » demandait-elle. Madame, c'est le vieux », répondait la soubrette.
« Le vieux ?... Il avait bien entendu, le vieux ?... Le coup était trop rude. Sans attendre, il ouvrit la porte et s'enfuit.
« Dans la rue, sa démarche était moins assurée. En quelques heures, ne venait-il pas de recevoir trois crues leçons !
« Maintenant, plus calme, il réfléchissait. Il se souvenait qu'il n'avait jamais vu de ces vieux beaux qui ne veulent pas abdiquer. Dans une de ses pièces avec quel esprit, quelle verve avait-il su tourner en ridicule, il se prit à rêver sur la saine satire trop facile et injuste, pensait-il en cette heure. Pourtant, tous les mots, toutes les situations avaient porté et le public avait applaudi, acclamé ; hier encore, sur la scène, un de ses confrères sur le même sujet avait-il pas remporté un succès éclatant ? Se souvenant toutes les pièces du passé, il se disait que toujours il en avait été ainsi, et qu'apparemment il en serait toujours ainsi dans l'avenir.
« Mais pourquoi en lui, en sa cervelle, en son cœur, en son corps, ne sentait-il pas la même puissance ? Longtemps, étant rentré chez lui, il chercha le pourquoi de cette chose, et se livra à d'âpres réflexions. Pourquoi, en effet, avait-il dit adieu à son rêve de jeunesse ardente, et se permit de renoncer à celle qu'il avait entrevue, une minute, comme la réalisation du bonheur...
G. REMIAN.

NAPOLÉON-ROOSEVELT

Le président Roosevelt possède bien certainement, très à fond, la légende napoléonienne, car ses discours prennent, parfois, cette tournure spéciale qu'on rencontrerait dans les proclamations du premier consul ou de l'empereur.

Le président Roosevelt a manifesté l'intention de créer un ordre, une décoration, qui commémorerait les parcours de la Colombie, le souvenir de cette entreprise gigantesque.

Pour livrer cette bataille contre la terre, on avait brulé, samedi dernier, trente-deux tonnes d'explosifs et élevé trente-cinq mille quintaux métriques de rocher.

FROLEURS

Comme on le sait, il vient d'arriver au célèbre ténor Caruso une désagréable aventure. Chantage ou mystification ou mystérieuse entreprise d'une Américaine hystérique ? Devine si tu peux...
Un jour, l'artiste contemplait, comme un simple passif, les chats des singes du Jardin Zoologique de New-York. Soudain, sur le geste d'une femme, il est appréhendé par un policeman, traité au poste, accusé d'approches indécentes. Le plus curieux est que le dénonciateur, le coup fait, disparait, ne donnant plus signe de vie.
C'est la histoire transatlantique ramène l'attention sur les agissements, toujours actuels de la louche tribu des « froleurs », monomaniques qui aiment à se mêler aux foules et à chercher du singulier, des jouissances.
Les livres nouveaux des singes ou d'autres spectacles les intéressent et les inspirent tout particulièrement. Il en est aussi qui se plaisent à faire la queue aux théâtres. Le type le plus original de ces dégénérés fut, au dix-huitième siècle, le chevalier d'Épados, qui finit par tomber aux mains des exempts. Son geste uniforme, encore que bizarre, consistait à frapper, ailleurs qu'au visage, un coup discret qui ressemblait à un appel au secours.

ECHOS ET NOUVELLES

Un médecin Italien croit avoir découvert le microbe des verrues.
Mais, c'est un microbe infiniment petit, le plus petit de tous les microbes, et il est à peu près impossible de l'isoler.
Par bonheur, les verrues ne sont pas bien dangereuses ; elles ne sont que sautes.

Les Inventaires d'Eglises

Reprise des opérations. — Malgré les provocations des feuilles de sacristie et de certains évêques, aucun incident grave ne s'est produit. — La loi est appliquée en dépit des calottins braillards et brûleurs de soufre. — Quelques tapageuses manifestations, dans le Nord. — Un capitaine refuse de marcher.

Paris, 20 novembre. — Il résulte des télégrammes parvenus au ministère de l'Intérieur dans la matinée que les opérations d'inventaire des biens des églises ont été effectuées aujourd'hui mardi, dans un grand nombre de communes.

Ces opérations sont complètement terminées à Marseilles, dans le département de l'Eure, et à Versailles.

Dans le Puy-de-Dôme, quatre inventaires ont été effectués.

Dans le Haut-Rhin, l'inventaire a été fait à Saint-Gingulph, sur la frontière suisse.

Dans le Vaucluse, un inventaire a été effectué.

Dans la Meuse, six inventaires ont été effectués, et cinq dans la Corse.

Les télégrammes ajoutent qu'aucun incident ne s'est produit sur ces différents points.

Voici d'ailleurs, des renseignements circonstanciés sur les opérations des inventaires dans les départements et dans notre région.

A Versailles

Versailles, 20 novembre. — Le préfet de Seine-et-Oise a dirigé en personne les inventaires effectués ce matin, de six heures trois quarts à huit heures et demie, à la cathédrale, à Saint-Louis et à l'église Notre-Dame, par les inspecteurs du domaine Dulac et Robert.

Il a été également procédé à l'inventaire des biens de la cathédrale, du chapitre de la cathédrale et de la messe épiscopale.

Dans les Départements

Brest, 20 novembre. — M. Seignand, commissaire de police à Brest, assisté de quatre dragueurs, a procédé ce matin à dix heures à l'inventaire de l'église de Ploeguel-Douaues.

Tous les habitants du pays, appelés par le loquin, se sont portés en foule devant l'église ; les femmes en habits des jours de fête ; tabliers de soie brochée et coiffes de dentelles, chantaient des cantiques, tandis que les sommations étaient faites par les trompettes et le commissaire de police. Les manifestants criaient : « Vive le Christ ! vive l'église ! vive la liberté ! ».

Puis ils se massèrent devant la porte de l'église. Les soldats du génie recurent alors l'ordre d'avancer. Quelques boucoulades se produisirent.

Le curé étant refusé d'ouvrir les portes de l'église, trois sommations ont été faites par le commissaire de police, qui a enfin donné l'ordre d'enfoncer les portes à coups de hache. Cette opération a été faite par des soldats du génie, tandis que la foule criait : « Vive la liberté ! vive l'armée ! vive le Christ ! ».

Personne n'a été blessé et aucune arrestation n'a été opérée.

A SAINT-POL DE LEON

Saint-Pol-de-Léon, 20 novembre. — Quatre cent cinquante militaires coloniaux de Brest sont arrivés ici ce matin, à quatre heures, par un train spécial. Le tocsin a sonné aussitôt et toute la population s'est trouvée sur pied en un instant. Aucun cri hostile n'a été poussé ; au contraire, les habitants ont offert du tabac du café et du cognac aux soldats. Il fait froid et on plaint les troupiers qui battent la semelle.

A neuf heures, un télégramme officiel ordonne au commandant d'enlever les barreaux et de faire passer les troupes. L'inventaire n'aura pas lieu aujourd'hui. La cavalerie manque, dit-on.

Les inventaires devaient se faire aujourd'hui à Ploeguel, Sibir, Gled et Santez ; ils sont remis pour la même cause.

A LANDERNEAU

Brest, 20 novembre. — La petite ville de Landerneau a été choisie comme le centre d'opérations militaires. A midi, trente-cinq soldats sont arrivés à Landerneau, accompagnés d'un officier et de sept cavaliers à Saint-Pol-de-Léon et dans toutes les communes avoisinantes.

Par ce train sont descendus à Landerneau MM. Fontanes, sous-préfet ; le général Herbulot, commandant en chef maritime ; le capitaine Minot, commandant la brigade de gendarmerie départementale de Brest.

Dans la soirée sont arrivés à Landerneau, un détachement de sapeurs du génie venant d'Ajaccio, un détachement de sapeurs du génie venant d'Alger, des brigades de sapeurs, si les premiers refusent de les ouvrir pour laisser entrer les agents de l'autorité.

A quatre heures trente du matin, un train spécial, venant de Chartres, amène 30 hommes du 12^e cuirassiers, sous les ordres d'un commandant et de deux capitaines. A six heures trente, les différents détachements se forment, et, à sept heures, ils partent dans plusieurs directions, sur Saint-Méen, Ploeguel, Saint-Urbain, Ploeguel-Douaues, etc.

A Bohars et à Guilers, la résistance s'organise au moyen de ronces et de tranchées. Pour Ploeguel, des dragons sont attachés. Les recouvreurs de l'enregistrement, chargés de l'inventaire, sont accompagnés d'un commissaire de police, de 30 cavaliers, de 10 gendarmes et de 4 sapeurs du génie.

Des troupes sont parties de Landerneau à 7 heures du matin se dirigeant vers les communes qui leur ont été assignées.

A Marseille

Marseille, 20 novembre. — Ce matin, à huit heures, tous les inventaires étaient terminés. A six heures, les agents de l'euremia-

A Versaillies

Versailles, 20 novembre. — Le préfet de Seine-et-Oise a dirigé en personne les inventaires effectués ce matin, de six heures trois quarts à huit heures et demie, à la cathédrale, à Saint-Louis et à l'église Notre-Dame, par les inspecteurs du domaine Dulac et Robert.

Il a été également procédé à l'inventaire des biens de la cathédrale, du chapitre de la cathédrale et de la messe épiscopale.

Le maire de Versailles avait informé le préfet qu'il était prêt à intervenir si des incidents graves venaient à se produire. Des barrages avaient été établis autour de la cathédrale.

L'archevêque et les fabriciens se tenaient à l'écart de l'église. Dès que les autorités s'y étaient présentées, les portes de la sacristie, dans laquelle se trouvait l'évêque, revêtu de son costume d'apparat.

L'évêque protesta contre les autorités, auxquelles il reprocha d'avoir commis une violation du droit de propriété. Les portes des sacristies ont été forcées.

Les inspecteurs des domaines accomplissent ensuite leur mission qu'ils poursuivirent jusqu'à la fin, sans autre incident.

A l'église Notre-Dame, le président du Conseil de fabrique s'est livré à une violente protestation. Le préfet a relevé ses paroles. Les portes des placards ont été forcées.

M. Rudelle, député de Seine-et-Oise, fabricant de l'église Notre-Dame, est arrivé lorsque les opérations allaient prendre fin.